



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 21.07.2020

Numéro de publication: NA03-000000480

Canton: VD

Entité de publication:

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

Martin & Co SA

Débiteurs:

Martin & Co SA
CHE-108.521.409
Rue de Cossonay 28
1040 Echallens

Indications sur l'assemblée des créanciers

01.09.2020, 09:00 heure

c/o: MARTIN & CO SA

rue de Cossonay 28

1040 ECHALLENS

Examen des pièces : Durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, au bureau du Commissaire au sursis, rue de Cossonay 192, 1020 RENENS, tél. 021 / 632.92.92

Point de contact:

Thierry Zumbach
Rue de Cossonay 192, P.O.B. 7800, 1002 Lausanne
1020 Renens VD

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Publication selon l'art. 300 LP.

Mandataire du sursitaire : Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté, rue du Midi 4, CP 6721, 1002 LAUSANNE

Commissaire au sursis : Thierry ZUMBACH, agent d'affaires breveté, rue de Cossonay 192, CP 7800, 1002 LAUSANNE

Date de l'octroi du sursis : 21 octobre 2019

Expiration du sursis : 30 septembre 2020

Le Commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire

Délai : 6 mois

Fin du délai: 30.09.2020